

Hommage à **Jean Pélissier**

LA RECTITUDE DU DROIT : INALTÉRABLE



21 NOVEMBRE 2025

GRAND AMPHITHÉÂTRE
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
CAMPUS BERGES DU RHÔNE

Programme

de la matinée

OUVERTURE ET INTRODUCTION

9h00

Ouverture par **Lydia Coudroy de Lille**, Vice-présidente Recherche de l'Université Lumière Lyon 2 et **Carole Giraudet**, Directrice de l'IETL

Introduction par **Emmanuel Dockès** (IETL, Université Lumière Lyon 2, CERCRID)

L'ENSEIGNANT ET LE DIRECTEUR

9h30

Sous la présidence de **Serge Frossard** (Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3, CERCRID)

Juliette Camy (FDSEG, Université de Nancy, Institut François Geny) : "Comment enseigner le droit du travail ?", *RDT* 2011, p. 613

Gilles Auzero (Faculté de Droit, Université de Bordeaux, COMPTRASEC) à propos d'un sujet de thèse confié par Jean Pélissier : "Les accord d'entreprise relatifs au droit syndical et à la représentation du personnel"

PAUSE

10h30

LA PLACE DES CONTRE-POUVOIRS DANS L'ENTREPRISE

Sous la présidence de **Brigitte Reynes** (professeure émérite, Université de Toulouse)

10h45

Florence Debord (FDJVD, Université Lumière Lyon 2, CERCRID) : "Fautes des grévistes et sanctions patronales", *Dr. soc.*, 1988, p. 650

Carole Giraudet (IETL, Université Lumière Lyon 2, CERCRID) : "La réintégration en référé d'un délégué du personnel", *D.* 1970, p. 238

Vincent Bonin (FDSS, Université de Poitiers, Institut Jean Carbonnier) : "L'horaire annuel après la loi du 26 février 1986", in *Flexibilité du droit du travail*, éditions législatives et administratives, 1986, p. 127

PAUSE

12h00

Programme

de l'après-midi

LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Sous la présidence de **Hugues Pélissier** (avocat associé Fromont Briens)

13h30

Emmanuel Dockès (IETL, Université Lyon 2, CERCRIID) : “La motivation du licenciement”, in *Études offertes à Gérard Lyon-Caen*, 1989, p. 349-632

Dorian Mellot (IRT, Université de Nancy, Institut François Geny) : “Le contrôle des plans sociaux”, *RJS* 1994, p. 563

Alain Bouilloux (IETL, Université Lyon 2, CERCRIID) : “Âge et perte d’emploi”, *Dr. soc.*, 2003, p. 563

PAUSE

14h45

LA FIGURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Sous la présidence de **Xavier Pélissier** (avocat associé Barthélémy)

15h00

Lucas Bento de Carvalho (Faculté de droit et de science politique, Université de Montpellier, EDSM) : “Droit civil et contrat individuel de travail”, *Dr. soc.*, 1988, p. 387

Pierre-Emmanuel Berthier (IETL, Université Lyon 2, CERCRIID) : “Difficultés et dangers d’une théorie jurisprudentielle : l’exemple de la distinction entre la modification du contrat de travail et les changements des conditions de travail”, in *Mélanges offerts à Pierre Couvrat*, PUF, 2001, p. 101

CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Gilles Auzero (Faculté de Droit, Université de Bordeaux, COMPTRASEC)

16h00

Jean Pélissier

ou la rectitude du droit

Avec la disparition, ce 18 mars, de Jean Pélissier, personnage du droit du travail et bâtisseur de l'IETL, c'est une certaine idée du droit et de la rectitude que cette matière devrait imposer à ceux qui la prennent comme objet d'étude, qui nous quitte.

Jean Pélissier fut un constant pourfendeur des hypocrisies, entailles et faux semblants, professionnels et juridiques, qui noient le droit du travail actuel et étaient déjà bien perceptibles du temps de son activité professionnelle. On se souvient notamment de ses charges contre le rapport de Virville de 2004, ou contre les soi-disant clauses « informatives » du contrat de travail, privées de valeur contractuelle par une bien curieuse jurisprudence. Défenseur et praticien de la règle claire, il a légué au droit du travail quelques notions et distinctions fortes, qui résistent encore à l'usure du droit. Il fut l'un des premiers à lutter contre le sort si injuste qui était réservé aux travailleurs privés d'emploi pour raison de santé dans les années 1970. C'est à sa pensée synthétique et à sa volonté pédagogique que l'on doit, notamment, des éléments comme la distinction entre la cause exacte et la cause existante de licenciement, entre la cause économique qualificative et sa cause justificative, ou entre la sanction pécuniaire déguisée et la sanction pécuniaire indirecte. C'est parce qu'il l'emporta dans une fameuse controverse doctrinale, que les licenciements économiques sans plan de sauvegarde de l'emploi sont (encore) passibles de nullité. Ce ne sont là que quelques exemples, au sein d'une œuvre doctrinale à l'influence considérable.

Enseignant-chercheur au sens fort, Jean Pélissier fut aussi marquant par la vision innovante qu'il défendit de l'enseignement. Sur le modèle de certaines écoles canadiennes, Jean Pélissier était convaincu de la nécessaire ouverture à la pluridisciplinarité. On lui doit l'ouverture de l'actuel IETL à l'ergonomie et à la sociologie, qui font de notre Institut le seul en France à croiser ainsi les savoirs relatifs au travail. On lui doit aussi la pratique dès les années 1980 de la pédagogie inversée, qui apprend aux étudiants à se former les uns les autres et les incite à le faire.

L'image qui restera de Jean Pélissier sera celle de sa force, intellectuelle mais pas seulement. Il savait quand le temps était venu de ne pas transiger. Lorsque l'université Lyon III était dirigée par une extrême droite militante, face à l'impossibilité d'alors d'en faire changer la gouvernance, il organisa le départ de l'IETL vers l'université Lyon II. Fidèle à ses valeurs, il fut aussi fidèle en amitié, sur tous les rivages du droit du travail, de Gérard Lyon-Caen avec lequel il eut tant de complicité, à Jacques Barthélemy, le voisin Clermontois. Ses élèves, nombreux, à Lyon, Toulouse et Bordeaux, ont tous tenté d'imiter peu ou prou sa plume vigoureuse et limpide. Nous lui devons plus qu'il n'est possible de le dire en quelques lignes.

Alain Bouilloux, Florence Debord, Emmanuel Dockès

COMITÉ D'ORGANISATION

Florence Debord, Emmanuel Dockès, Carole Giraudet



INSTITUT
D'ÉTUDES DU
TRAVAIL DE LYON

